

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS / FL n° 2021. 057

Marmande le 29 septembre 2021

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 27 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 septembre 2021 s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel, PREVOT Jérémie

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à MARTIN Dominique, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, PORTMANN Pascal à CALZAVARA Martine, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

Didier DUBRANA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire dispose de 8 pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à MARTIN Dominique, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, PORTMANN Pascal à CALZAVARA Martine, de BALLEREAU Marie-Catherine à FRANCIS Stéphane, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Il précise que c'est le dernier conseil sous le « régime sanitaire » à savoir 2 pouvoirs pour une seule personne.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Pérali à 19h08.

Aujourd'hui nous sommes au début de l'automne pour reprendre l'activité délibérative en sommeil durant les mois de juillet et août (comme beaucoup d'activités de ce type en France).

Il fait un point sur la situation Covid. La campagne de vaccination et les efforts de chacun et chacune montrent les résultats. Aujourd'hui le taux d'incidence est inférieur à 100. Nous avons connu début août un taux supérieur à 200. Ce qui entraînait l'obligation du port du masque en extérieur dans tout le département. Actuellement ce n'est plus le cas. Tous les panneaux « masque obligatoire » ont été retirés.

Il souhaite revenir sur un point un peu particulier le 14 juillet.

Dès la fin mai, après l'annonce du Président de la République concernant les modalités du déconfinement, il avait annulé le feu d'artifices. Il fut très surpris par ses collègues des deux autres villes à l'annonce du maintien de leur feu d'artifices. Sa surprise a surtout été pour le Préfet qui n'a rien dit.

Mais suite à cet événement, 3 semaines plus tard, le taux d'incidence à Agen et Villeneuve était compris entre 250 et 500. Il considère que cela est directement lié à cette manifestation.

M. Le Maire précise que Marmande a eu son petit feu d'artifice. C'était un spectacle vivant et pyrotechnique qui pouvait accueillir 2 000 personnes.

Les animations d'été sont un véritable succès. « Marmande en fête » a été avancée mais pas la braderie des commerçants.

Ce fut un bel été.

Il salue l'ensemble des organisateurs, des agents qui ont montré enthousiasme et professionnalisme.

Il remercie les services techniques pour les travaux faits dans les écoles.

Il revient sur les travaux de Labrunie reportés à l'été prochain. Il considère que c'est un mal pour un bien. Les fissures côté école maternelle se sont aggravées.

Il ne faut plus repousser ces travaux. La société éducative et les parents seront informés.

M. Le Maire informe l'assemblée de la fermeture de deux classes, une à la Maternelle du centre et à l'élémentaire à Lolya.

Il a alerté les services de l'état.

Les conséquences sont graves. Les parents se sont mobilisés et il les soutient.

Il souhaite partager les perspectives de l'année à venir « 2021/ 2022 ».

Concernant la rénovation de l'îlot Espiet la concertation arrive à son terme. Ils vont entamer la concertation pour la Place Clémenceau, la rue Abel Boyé... Les mêmes outils de concertation seront utilisés avec cependant une problématique plus importante.

Césame verra aussi sa vocation stabilisée avec son positionnement économique qui a commencé et va durer jusqu'à la fin de l'année. Il souligne les premiers travaux de rénovation avec le campus des formations industrielles ainsi que les travaux pour la sécurisation du hangar, et la poursuite du plan vélo.

Il précise que leur gros chantier pour cette année et les années suivantes sera celui de la proximité, de la propreté, l'entretien des espaces publics.

Il explique que malheureusement il ne sera pas possible de faire réapparaître au sein de l'administration des postes supprimés ces dernières années. Les espaces publics sont la propriété de tous. Chacun a son rôle à jouer.

M. Le Maire explique qu'ils proposeront différentes actions tant dans la gestion des déchets publics, (notamment le fléau des déjections canines mais aussi des pigeons), l'entretien des trottoirs surtout en zone pavillonnaire, la résolution des problèmes des réseaux d'eaux pluviales, l'assainissement.

Il considère que le dossier de la propreté est essentiel. Tant que les gens ne voient pas leur ville propre, ils ne sont pas réactifs à d'autres projets.

La ville se construit pour tous et avec tous.

Point d'information : Plan vélo

D. Dubrana, conseiller municipal délégué aux déplacements en charge du « plan vélo », présente le dossier.

La mise en place du plan vélo permet de répondre aux différents enjeux de la collectivité pour établir une stratégie d'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé à destination des usages et des trajets du quotidien (domicile – travail ; domicile – école et loisirs).

Différentes actions sont programmées dans le cadre du plan vélo :

- L'action 1 : favoriser les déplacements doux par la multiplication des stationnements vélos et une consultation des utilisateurs a été réalisée.
- L'action 2 : redéfinir le plan de circulation intra-boulevards en créant une zone 30 et une zone de rencontre en centre-ville. Le but était d'apporter une meilleure lisibilité pour les usagers et ces voies afin de mieux sécuriser la circulation, et requalifier les arrêtés municipaux des voies cyclables de la commune pour respecter la réglementation.

La qualité de la signalétique des aménagements et itinéraires cyclable constitue une priorité pour assurer la sécurité et le confort des usagers.

L'action 2 répond à cette demande.

L. Brosolo, chef de projet du « plan vélo » explique que la « zone 30 » est délimitée par la ceinture des boulevards et exclue la zone de rencontre.

L'ensemble des voies est affecté à la circulation de tous les usagers. La circulation de tous les véhicules est limitée à 30 kms / heure.

Les vélos, les piétons et véhicules se partagent la chaussée avec un double sens cyclable.

Pour des raisons de sécurité, une partie des rues de la Libération et Charles de Gaulle, seront interdites au double sens cyclable.

La zone de 20 km/h est une zone de rencontre qui sera requalifiée pour plus de cohérence et de compréhension. Là, l'ensemble des voies est affecté à la circulation de tous les usagers avec une priorité aux piétons.

La règle est la suivante :

- Circulation de tous les véhicules à 20 K/h
- Circulation des piétons sur toute la voirie sans y stationner
- Double sens cyclable

Pour des raisons de sécurité la rue Léopold FAYE sera interdite au double sens cyclable.

La requalification des arrêtés pour voies cyclables en 2021, avec création de bandes cyclables concerne :

- Avenue Stéphane HESSEL (1,2 km)
- Rue Jean Jacques ROUSSEAU (200M)
- Rue François MAURIAC (207M)
- Rue Jean GOUJON (en partie) (430M)
- Rue TOMBELOLY (en partie) (700M)
- Avenue Christian BAYLAC (360 M)

Soit : 2737 Mètres.

La requalification des arrêtés pour voies cyclables en 2021, avec création de cheminements mixtes ou voies partagées concerne :

- Avenue FLEMING (745M)
- Rue Jean MERMOZ (en partie) 700M
- Avenue Docteur NEAU (en partie)370M
- Rue Jean GOUJON (en partie)170M
- Rue PASTEUR (370 m)

Soit : 2715 Mètres

D. Dubrana informe le conseil municipal qu'un plan de communication accompagne ces actions. Il rappelle que le 18 septembre dernier, la ville a participé, conjointement avec VGA à la semaine européenne des mobilités douces en présentant une exposition à la Filhole. L'action « savoir rouler à vélo » a été proposée à la rentrée aux écoles de la ville. Il souligne que les automobilistes doivent prendre conscience de la place du vélo et la municipalité devra mener des actions en ce sens.

S. Chastaing, conseillère municipale déléguée spéciale en charge de la transition écologique et du développement durable, précise que des panneaux d'affichage devront être mis en place. Cela sera complété par des pictogrammes, des dessins au sol.

M. Le Maire ajoute que le premier frein concerne la sécurité. Il souligne que la « zone 30 » avait été créée par J. Bilirit mais a été oubliée. La « zone 20 » avait été mise en place par la mandature précédente. Les gens doivent comprendre qu'il peut y avoir un vélo à contre sens. Cela est évolutif. La pédagogie envers les automobilistes est lourde. Le marquage au sol interpelle davantage. Il ajoute que le point des trottinettes électriques n'a pas été abordé. Il les considère comme des vélos.

M. Le Maire insiste sur le fait que si l'insécurité subsiste en centre-ville, les gens ne viendront pas.

D. Dubrana précise qu'une page détachable paraîtra dans le prochain bulletin municipal en direction de l'ensemble des marmandais et marmandaises. Cette page est en cours de préparation par le service communication.

Pour M. Le Maire il était important de porter tous ces éléments à la connaissance de l'assemblée.

Dossier n°2 Labellisation BIJ TEMPO JEUNES pour 3 ans novembre 2021 à novembre 2023

Patrick CARDOIT présente le dossier.

Depuis son ouverture le 22 juin 2013, le B.I.J (Bureau Information Jeunesse) est labellisé I.J. (Information Jeunesse), cf Délibération N° 2013 F10.

Il s'agit d'un conventionnement entre le CRIJ (centre régional information jeunesse) et l'état la DRAJES (délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), anciennement DDCSPP.

Il rappelle les objectifs généraux de la structure du BIJ :

- Etre garant de la politique jeunesse souhaitée par la municipalité
- Permettre aux jeunes d'être accueillis, informés et orientés
- Pouvoir identifier les besoins des jeunes
- Permettre la mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse

Le rayonnement et les actions du BIJ ont pris de l'ampleur depuis sa création :

- Partenaire de TERRADOR depuis 2017,
- Développement d'un nouvel axe d'action sur la mobilité européenne depuis juin 2018,
- Labellisé « promeneur du net » depuis janvier 2021,
- Intégration des locaux du pôle jeunes en septembre 2020

Les Objectifs éducatifs et généraux sont les suivants :

- Accompagner et former les jeunes citoyens d'aujourd'hui et de demain
- Aller vers une société plus solidaire et participative

Cette nouvelle labellisation porte sur 6 grands principes :

- Garantir une information objective
- Accueillir tous les jeunes sans exception
- Proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de la jeunesse du territoire

- Offrir gratuitement des conditions matérielles, d'informations et des services adaptés aux besoins des jeunes
- Dispenser une information professionnelle par des professionnels formés dans le cadre du réseau
- Organiser avec les services de l'état l'évaluation de l'activité de la structure

La crise sanitaire et l'enquête réalisée auprès des jeunes « post bac » en février 2021, ont amené l'équipe du BIJ à réinventer de nouveaux modes de sensibilisation, d'animation et d'accès à l'information pour la jeunesse du territoire.

Cette labellisation permet aussi d'évaluer les pratiques professionnelles, qui sont à repenser et réadapter en permanence pour répondre aux besoins de la jeunesse.

P. Cardoit cite les axes du projet triennal :

- **Développement de projet autour du numérique**
 - * mise en place d'ateliers au BIJ et sur les structures scolaires
- **Favoriser les temps d'information et les actions hors les murs**
- **Mobilité européenne**
 - * Echange de jeunes, CES volontariat, destin'action
- **La participation et l'engagement des jeunes**
 - * Mise en place d'un temps échange et de concertation trimestrielle avec les jeunes type (Kfé échange jeunes)
 - * Valoriser les dispositifs d'engagement, avec la participation des jeunes (création de tuto ...)
 - * Continuer de développer les chantiers citoyens (jeunes /étudiants/européen/collaboratifs avec d'autres jeunes de communes)
 - * Mise en place d'un parcours d'accompagnement à l'engagement ex : BAFA, BNSSA...
- **Information vie quotidienne : santé/emploi/loisirs/culture**
- **Favoriser le Partenariat**

V. Pérali demande si cette labellisation a un coût.

P. Cardoit explique qu'il n'y a pas de surcoût. La responsabilité de l'agent en charge est partagée avec l'espace jeunes.

Pôle 1 : Finances – NTIC – Economie, emploi, insertion -sécurité

Dossier n° P1 – 01. Désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Administration de l'EPA – Cité de la Formation Marmande

M. Le Maire explique que suite à sa nomination de vice-présidente à la Région Mme Caruhel a démissionné de ses fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'Administration de l'EPA – Cité de la Formation Marmande, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouvel administrateur.

M. Calzavara souhaite savoir si l'opposition peut avoir plus de représentants.

M. Le Maire lui explique que c'est à la proportion et propose de procéder au vote à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Après vote, S. Blanchard est désigné comme nouveau représentant.

M. Le Maire précise la liste des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'EPA – Cité de la Formation-Marmande :

- Stéphane BLANCHARD
- Sophie BORDERIE
- Fatima FIGUES
- Dominique MARTIN
- Jean-Claude FEYRIT
- Pascal PORTMANN

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P1 -02 – Remise gracieuse de loyers

Lors des intempéries de ce début d'année, il avait été décidé de reloger temporairement Madame RAPIN, marmandaise sinistrée, dans le logement communal situé rue du Chêne Vert.

Cela a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse.

Au vu du retard pris dans les travaux nécessaires à la réfection des canalisations des eaux pluviales de la rue Brissot où la maison de Madame Pascale RAPIN est située, Monsieur le Maire propose que le relogement soit pris en charge par la Commune.

V. Pérali s'interroge par rapport à la non prise en charge des assurances de l'usager.

M. Le Maire explique que Mme Rapin a des difficultés à gérer ses affaires et il faudrait qu'elle soit aidée. Son assurance a pris en charge les frais la première fois mais n'a pas voulu pour la seconde fois.

Le CCAS a proposé un accompagnement à Mme Rapin. Elle ne se rend malheureusement pas aux rendez-vous.

Il est décidé la remise gracieuse des loyers facturés à l'encontre de Mme Pascale RAPIN et d'annuler les titres de recettes relatifs aux loyers qui s'élèvent à un montant total de 2 964,30 euros.

En revanche, Madame Pascale RAPIN reste redevable de la facturation des fluides qui s'élèvent à un montant total de 711,43 euros.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines

Dossier n°P1-03 – Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois

M. Le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation de personnel.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P.1 – 04 Modification d'un emploi

M. Le Maire précise que cet emploi concerne une personne qui travaille au cabinet. Elle a été recrutée il y a un an. Auparavant il y avait deux catégories C pour aujourd'hui un seul catégorie B.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Direction service informatique mutualisée

Dossier n° P1 - 05 – Convention de partenariat pour l'acquisition d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Pôle 2 développement

Dossier n°P2 - 01 – FISAC, Opération Collective de Marmande : reversement d'aides directes aux entreprises

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P2 – 02 - Requalification de l'îlot ESPIET – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de VGA au profit de la commune

M. Calzavara souhaite savoir si la réfection des murs donnant sur l'îlot est comprise dans la somme totale des travaux.

M. Le Maire explique que cette réfection concerne un tiers et qu'il n'est pas possible d'intervenir sur le domaine privé.

Ils étudient ce problème voir si une végétalisation est possible.

M. Calzavara revient sur le budget voirie qui devait être alloué à la ville. Quand cela sera-t-il effectif ?

M. Le Maire explique qu'il en parlera bientôt. Il pense présenter le programme voirie en début d'année.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente la nouvelle directrice du service Citoyenneté Madame Karine Dewilde. C. Sorin est très heureux de son arrivée.

Occupation Domaine Public

Dossier n° P2 – 03 Création de tarifs Occupation du Domaine Public

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Pôle 3 Culture, Patrimoine, Animations, Sports

Sports

Dossier n° P3-01 – Subvention exceptionnelle à l'Aviron Marmandais

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'une participation aux championnats de France.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°P3-02 – Subvention exceptionnelle au Moto Club Marmandais

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°P3-03 – Subvention exceptionnelle à l'Office Marmandais du Sport

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P3-04 – Subvention exceptionnelle à la Raquette Marmandaise

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

M. Calzavara a une question globale sur les subventions sportives. La majorité va-t-elle se caler sur les subventions de 2019 ou de 2020 ? Selon elle, positionner les associations dans un statut de quémendeur a un côté humiliant.

C. Cillières précise les subventions ne constituent pas un acquis. Il n'y a rien de choquant dans le principe de la demande. Des critères sont exigés.

Il souligne que cela leur donne une certaine lisibilité. Cela permet également aux associations de faire le point sur les actions qui peuvent être menées.

M. Le Maire souligne qu'une subvention exceptionnelle doit rester exceptionnelle. Il juge qu'une certaine régularité est nécessaire.

Dossier n°P3-05 – Saison culturelle Théâtre Comœdia 21-22

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°P3-06– Adhésion de la Ville de Marmande au Pass-culture – Dispositif national

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P3-07 – Gratuité domaine public – Braderie des commerçants – Fin des soldes d'été 2021

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P3-08 – Gratuité domaine public – Les vieux boulons Marmandais – Rassemblement à but non lucratif

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Pôle 4 : Social – Education, Nouvelle Citoyenneté, Jumelage

Education / Jeunesse

Dossier n° P4.01 – Dépôt label qualité CES (Corps européen de solidarité) « LEAD »

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n°P4 - 02 – Convention d'accueil de bénévoles pour les activités périscolaires du CLAE pour l'année scolaire 2021/2022

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° P4 - 03 – Avenant 1 à la convention du 07 avril 2008 entre l'Inspection Académique de Lot et Garonne et la Commune de Marmande : Organisation des déplacements aller-retour et l'encadrement des élèves de l'école J. Jaurès pendant le temps méridien par les équipes animation.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Cabinet

Dossier n°CA.01 – Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Festival Lyrique :

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Dossier n° CA.02 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Anciens de Val de Garonne :

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité.

Pôle technique

Dossier n°PTECH.01 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2021

S. Francis a deux interrogations.

Il souhaite savoir si ces travaux en régie sont bien des travaux réalisés par les agents municipaux, travaux ayant vocation à améliorer le patrimoine.

L'opposition est très surprise de ne voir apparaître qu'une seule ligne.

Il souhaite également savoir si les luminaires en question sont destinés au barnum Albert Ferrasse que la mairie a acheté et installé au stade Dartiailh.

Si tel est le cas, il aimerait connaître le coût final de cette acquisition qui avait été décrite comme « une opportunité rare ».

F. Verdier explique que ces travaux en régie sont des dossiers récurrents concernant des travaux que peuvent réaliser les employés municipaux pour le compte de la municipalité au titre de la conservation du patrimoine.

Elle souligne que l'on retrouve ce type de dossier à chaque conseil.

M. Le Maire souligne que la liste des travaux, le récapitulatif annuel sera transmis.

C. Cillières explique que les organismes de vérification sont présents cette semaine et dès que le dossier sera complet, les chiffres pourront être annoncés.

« Est-ce que l'opportunité était rare ? , » M. Le Maire explique qu'il a repris les propos des dirigeants de l'USM.

S. Borderie considère qu'il est important de rappeler que ce lieu n'est pas seulement réservé à l'USM. Il sera mis à disposition pour les autres associations.

L'ordre du jour est épuisé.

N. Rey – Le –Meur demande la parole.

Elle souhaite apporter des précisions concernant l'espace de dépannage postal qui fait « couler beaucoup d'encre ».

Elle explique que l'espace dépannage postal n'aura pas du tout la même mission que l'agence postale de La Gravette.

Elle souligne que les caméras de surveillance sont installées.

L'ouverture est prévue en novembre prochain. Trois matinées par mois sont prévues pour l'achat de timbres, dépôt de colis, retrait d'argent (à hauteur de 50 € maxi).

Elle rappelle qu'ils ont obtenu la labellisation « Espace France Service » le 17 juillet dernier.

Depuis, 250 marmandais ont pu bénéficier de cette offre de service.

Elle souligne qu'à aucun moment cette activité n'a porté préjudice aux autres activités du lieu. Cela apporte au contraire aux usagers une offre de services complémentaire.

Cette activité a été validée par la CAF (principal financeur).

Elle ajoute qu'une nouvelle référente famille a été recrutée pour une redynamisation dans le cadre de l'animation de la Maison des Marmandais. Elle rappelle que le directeur de la MDM est en arrêt maladie depuis maintenant trois mois.

Elle précise que pour le même volume financier il y a trois caméras de surveillance, le guichet est en cours de sécurisation et le coffre-fort sera ouvert à distance par la poste centrale.

M. Calzavara intervient et explique qu'elle persiste en termes d'intimité. Selon elle, il est dès lors difficile sur ce lieu de réaliser des cafés habitants.

Elle ne dit pas que la Maison France services est inutile. Le problème pour elle est son positionnement.

JC. Feyrit souligne que le projet de la Maison des Marmandais ne change pas. Il s'agit d'un service supplémentaire pour les Marmandais.

M. Le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions.

V. Pérali souhaite avoir des précisions concernant la décision n°163 : une médiation a-elle-été tentée avant un recours en justice ? Elle a lu beaucoup de choses dans la presse et souhaite avoir des explications concernant ce dossier.

M. Le Maire souligne qu'un PLU a été validé et voté en conseil municipal.

Ils ont rencontré M. N'Go pour lui faire part des différentes solutions. Un permis de construire a été signé avec des recommandations.

Monsieur N'Go a été sourd à toute discussion.

Il fait un procès à la collectivité en invoquant le fait qu'elle l'aurait retardé dans ses travaux.

La conciliation a été faite et M. Le Maire explique qu'il a été tolérant.

M. Calzavara revient sur la décision n°169 qui accorde la gratuité d'une salle au profit de la CGT.

M. Le Maire explique que c'était dans le cadre d'une formation d'où la gratuité accordée.

S. Francis souhaite des précisions sur les décisions n°165 et 166.

Il trouve désagréable d'apprendre les actions de la majorité dans la presse.

Le 19 juillet dernier, il rappelle l'intervention de M. Le Maire concernant la suspension des travaux prévus dans la cour de l'école Labrunie.

Dans les décisions 165 et 166, on parle d'offres irrégulières et du lancement d'une nouvelle consultation.

Comment croire et faire croire qu'un chantier sera réalisé en été 2022 sur les bases des prix de l'année 2021.

Il y a une différence entre ce que M. Le Maire a annoncé dans la presse et les décisions présentées.

S. Francis pense que le retard pris dans la politique de la majorité n'est pas le fait des entreprises.

M. Le Maire explique que le problème dans ce dossier est que les travaux doivent être impérativement réalisés en été. L'enjeu de ce dossier était les délais.

S. Chastaing et S. Reversat lui avaient présenté un rétroplanning en précisant que cela était court. Tout le monde a travaillé d'arrache pieds. Le premier marché a été lancé. Le rendu n'était pas acceptable et le marché a donc été déclaré infructueux.

M. Le Maire souligne qu'il n'est pas possible de mettre une cour en chantier avec le risque que le délai ne soit pas tenu.

Il assume pleinement ses décisions et explique son cheminement.

V. Pérali s'interroge sur la décision n°174.

Les travaux de la Place Clémenceau suscitent de nombreuses questions auprès des Marmandais.

Une question récurrente : « Pourquoi refaire cette place ? » Pour les Marmandais d'autres rues sont plus délabrées.

Dans un premier temps, M. Le Maire l'invite à marcher sur cette place. De nombreuses plaintes pour voitures abîmées, entorses... dues à la dégradation des pavés ont été enregistrées.

Son prédécesseur avait mis cette réfection dans son programme.

Fin août, il a appris directement de Monsieur le Sous-Préfet la validation de la subvention DETR à hauteur de 45 % pour la place Clémenceau.

Il a demandé les documents relatifs à ce dossier.

Il a échangé avec les élus et a demandé un délai cependant les travaux doivent débuter en juin 2023 pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Il reconnaît que d'autres rues sont abîmées.

Il considère que cette place doit retrouver son rôle d'animation.

C. Sorin souligne que les travaux Rue Charles de Gaulle et Place Clémenceau sont indissociables.

Décisions

- ♦ Décision n° 2021.145 – 28.06.2021 - Visite d'une ferme en perma-culture et ateliers
- ♦ Décision n° 2021.146 – 28.06.2021 - CHANTIER Jeunes EUROPE Semaine interculturelle
- ♦ Décision n° 2021.147 – 29.06.2021 - CULTURE D'ÉTÉ –THOMAS VISONNEAU « Voler prend deux L »
- ♦ Décision n° 2021.148 – 30.06.2021 - ATELIER ZEN ADO
- ♦ Décision n° 2021.149 – 30.06.2021 - CHANTIER JEUNES ACCROBRANCHE
- ♦ Décision n° 2021.150 – 30.06.2021 - Convention de location de logements municipaux en faveur de l'Union sportive Marmandaise (USM)(Annule et remplace la décision n° 2021-091)
- ♦ Décision n° 2021.151 – 30.06.2021 - Culture d'été
- ♦ Décision n° 2021.152 – 02.07.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Madame LARROY Rachel, Messieurs BENKHADDA Jaouad, JIMENEZ Vincent et CAMPAGNOL Olivier
- ♦ Décision n° 2021.153 – 05.07.2021 - « Le Jardin des lumières » – « Balade patrimoniale » LA COMPAGNIE HUMAINE
- ♦ Décision n° 2021.154 – 07.07.2021 - Spectacle LES SÉPARABLES
- ♦ Décision n° 2021.155 – 12.07.2021 - Renégociation du prêt n°07052504 auprès de la Banque Populaire Occitane Budget Annexe Production d'énergie renouvelable
- ♦ Décision n° 2021.156 – 12.07.2021 - Renégociation du prêt n°07059765 auprès de la Banque Populaire Occitane Budget principal Ville
- ♦ Décision n° 2021.157 – 15.07.2021 - Occupation du domaine public pour l'installation d'un service de restauration rapide a la Filhole
- ♦ Décision n° 2021.158 – 12.07.2021 - Occupation du domaine public pour l'installation d'un artisan glacier à la Plage de la FILHOLE
- ♦ Décision n° 2021.159 - 15.07.2021 - Alex Events Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.160 – 15.07.2021 - Croix rouge Française Marmande en Fête 2021
- ♦ Décision n° 2021.161 – 16.07.2021 - Mise à disposition de la salle de Beysac au profit de la Direction Générale INSEE Nouvelle-Aquitaine à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.162 -16.07.2021 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'Association des nuits lyriques de Marmande à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.163 – 20.07.2021 - Autorisation d'ester en justice Recours contentieux contre l'arrêté de permis de construire du 18 mai 2021n° PC 47157 20 F0052 délivré par Monsieur le Maire à la SARL ASIA MARKET MARMANDE
- ♦ Décision n° 2021.164 – 22.07.2021 - Soirs de fêtes Spectacle vivant pyrotechnique 2021
- ♦ Décision n° 2021.165 – 22.07.2021 - Marché 2021M36M Rénovation de la cour de l'école élémentaire Labrunie Lot 2 : espaces verts
- ♦ Décision n° 2021.166 – 22.07.2021 - Marché 2021M45M Aménagement paysager et réfection de la voirie de la cour de l'école élémentaire Labrunie
- ♦ Décision n° 2021.167 – 26.07.2021 - Résidence – La Compagnie des Figures
- ♦ Décision n° 2021.168 – 26.07.2021 - Prêt de matériel et Accueil artistes
- ♦ Décision n° 2021.169 – 29.07.2021 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'Union locale CGT « CREUZET AERONAUTIQUE » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.170 – 29.07.2021 - Demande de subvention pour le signalement des collections patrimoniales de la médiathèque Albert Camus
- ♦ Décision n° 2021.171 – 18.07.2021 - Gratuité du Domaine Public au profit du Club Cycliste Marmande
- ♦ Décision n° 2021.172 – 17.08.2021 - Marchés et avenants pour le mois de juillet 2021
- ♦ Décision n° 2021.173 – 17.08.2021 - Cycle de conférences d'histoire de l'Art 2021/2022Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2021.174 – 18.09.2021 - Programmation et requalification de la place Clémenceau, des rues Abel Boyé, palais et Charles de gaulle - demande de subvention dans le cadre du programme européen FEADER/LEADER
- ♦ Décision n° 2021.175 – 18.08.2021 - Requalification de l'îlot Espiet - Demande de subvention dans le cadre du programme européen FEADER/LEADER

- ♦ Décision n° 2021.176 – 18.08.2021 - Marché des Producteurs de Pays du 05 août 2021 Association Brass du vent
- ♦ Décision n° 2021.177 – 19.08.2021 - Réalisation d'un emprunt auprès de LA BANQUE POSTALE Budget Principal 2021
- ♦ Décision n° 2021.178 – 19.08.2021 - Convention de mise à disposition du local Espace Jeunes dans le Bâtiment B du Pôle Jeunes de Marmande au profit des partenaires du projet PIA « TERRADOR »
- ♦ Décision n° 2021.179 – 20.08.2021 - Apéro village du 27 août 2021 Banda les têtes brûlées
- ♦ Décision n° 2021.180 – 20.08.2021 - Apéro village du 27 août 2021 Pulse Corp
- ♦ Décision n° 2021.181 – 23.08.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Messieurs BENKHADDA Jaouad, DEAUZE Guillaume, PY Johan et Madame LARROY Rachel
- ♦ Décision n° 2021.182 – 24.08.2021 - Convention de prestations billetterie OTVG Saison culturelle 21-22.
- ♦ Décision n° 2021.183 – 24.08.2021 - Exposition HAUSELMANN
- ♦ Décision n° 2021.184 – 31.08.2021 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'association « Les Aînés du Foyer Constantin » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.185 – 01.09.2021 - Spectacle vivant pyrotechnique 04/09/2021 Sonotek
- ♦ Décision n° 2021.186 – 06.09.2021 - CO-PRODUCTION – LA COMPAGNIE DES FIGURES (Annule et remplace la décision n° 2021.167)
- ♦ Décision n° 2021.187 – 07.09.2021 - Contrat de maintenance et d'hébergement Progiciel IMUSE - Conservatoire
- ♦ Décision n° 2021. 188 – 09.09.2021 - Marchés et avenants pour le mois d'août 2021
- ♦ Décision n° 2021.189 – 17.09.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Messieurs BENKHADDA Jaouad et DEAUZE Guillaume
- ♦ Décision n° 2021.190 – 20.09.2021 - Contrat de spectacle pour « Lecture aux minots » animé par Mme Catherine BOHL
- ♦ Décision n° 2021.191 – 20.09.2021 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit de « La France Insoumise (LFI) » à titre gratuit

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 05.

Le Secrétaire de séance,
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

